

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 25 Septembre 2025

Convocation : le 18 Septembre 2025

Affichage : le 02 Octobre 2025

L'an deux mille vingt - cinq, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Mesdames Bérengère HOÛEN, Sylvie NORMAND et Messieurs Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Excusé(es) : M^r Frédéric CAILLET.

Représenté (es) : M^r Jean – François METRAL CHARVET par M^r Jacky SZYROKI.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 17 Juin 2025 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Modification du projet d'École :

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite aux différentes demandes de subventions déposées dans le cadre du projet initial visant à créer deux salles de classe, les aides financières ont été accordées mais à un montant revu à la baisse. En conséquence, le projet initial ne peut être mené à bien dans sa forme actuelle pour des raisons budgétaires.

Il propose donc de **modifier le projet en ne réalisant qu'une seule salle de classe** afin de rester dans un cadre budgétaire acceptable.

Afin de permettre le re dépôt des demandes de subvention dans les plus brefs délais, **l'architecte en charge du dossier procède actuellement à une réactualisation complète du projet** (plans, estimatifs et pièces administratives).

Une nouvelle délibération devra être prise dès réception de ce dossier actualisé, en vue de formaliser la modification du projet et de redéposer les demandes d'aide auprès des organismes financeurs.

Après échanges et réflexion, **les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donnent leur accord de principe pour la modification du projet.**

Présentation de devis – Remise en état des cloches :

M. le Maire fait état de signalements de la part des administrés concernant un dysfonctionnement des cloches de l'église.

Il indique avoir fait intervenir la société **HUCHEZ Horloges**, qui a diagnostiqué une panne du marteau tinteur ainsi qu'un défaut des lignes électriques situées sur le beffroi. L'installation actuelle ne répond plus aux normes de sécurité et nécessite donc le remplacement des éléments défectueux ainsi que la pose d'un coffret de sécurité.

Un devis d'un montant de **3 218,78 € TTC** a été établi par la société pour ces travaux.

Après présentation du devis et délibération, **le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la société HUCHEZ Horloges** et autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Arbre de Noël et Colis des Aînés :

M. le Maire évoque l'organisation traditionnelle de l'arbre de Noël pour les enfants de la commune, ainsi que la distribution des colis pour les aînés.

Il informe le conseil municipal que la **commune organisera un arbre de Noël le 20 décembre prochain**. À cette occasion, **un spectacle sera proposé aux enfants âgés de 0 à 11 ans**, suivi de la remise de cadeaux et de chocolats.

La **valeur des cadeaux offerts** est définie comme suit :

- ↳ **35 €** pour les enfants âgés de **1 jour à 6 ans** (veille du 6^e anniversaire),
- ↳ **40 €** pour les enfants âgés de **6 ans révolus à 11 ans** (veille du 11^e anniversaire).

Chaque enfant recevra également une pochette de **chocolats** en complément du cadeau.

Concernant les **colis des aînés**, M. le Maire soumet à l'avis du conseil la valeur des bons d'achats à attribuer.

Après discussion, **les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

- ↳ d'attribuer un bon d'achat de **65 € pour les couples d'aînés**,
- ↳ et de **35 € pour les personnes seules**.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des traditions communales et visent à préserver le lien social et la convivialité en cette période de fêtes de fin d'année.

Questions diverses :

- ↳ Demande de l'Association des Parents d'Élèves (APE « Des Rires et des Sourires ») :

M. le Maire informe le conseil que l'Association des Parents d'Élèves « Des Rires et des Sourires » sollicite, comme l'année précédente, **l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes pour l'organisation du marché de Noël des écoles**, prévu le **mardi 16 décembre**. Après examen de la demande et vérification de la disponibilité de la salle, **le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité** pour la mise à disposition des lieux.

↳ Aménagement de la salle des fêtes – Cloisonnement des sanitaires :

Afin d'améliorer l'aménagement intérieur de la salle des fêtes, M. le Maire propose la création d'un **mur de séparation devant les toilettes**, actuellement visibles depuis la salle principale. Cette intervention vise à préserver la confidentialité et l'esthétique des lieux.

Un **devis est en cours d'élaboration** pour évaluer le coût des travaux. Le conseil sera à nouveau consulté dès réception de celui-ci.

↳ Contrôle de conformité de la salle des fêtes :

M. le Maire informe le conseil qu'il est **convoqué en sous-préfecture le 13 octobre prochain** dans le cadre d'un contrôle de conformité de la salle des fêtes.

Il s'agit d'un rendez-vous préalable à une éventuelle mise à jour des normes en vigueur ou à des recommandations d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Sourdon,
Le 29 Septembre 2025

Le Maire,
Jacky SZYROKI